

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 1

Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; compositions pour l'extinction d'incendies et la prévention d'incendies; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; matières pour le tannage de cuirs et peaux d'animaux; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; mastics et autres matières de remplissage en pâte; composts, engrais, fertilisants; préparations biologiques destinées à l'industrie et aux sciences.

Note explicative

La classe 1 comprend essentiellement les produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences et à l'agriculture, y compris ceux qui entrent dans la composition de produits relevant d'autres classes.

Cette classe comprend notamment :

- le papier sensible;
- les compositions pour la réparation des pneumatiques;
- le sel pour conserver autre que pour les aliments;
- certains additifs destinés à l'industrie alimentaire, par exemple, la pectine, la lécithine, les enzymes et les conservateurs chimiques;
- certains ingrédients utilisés dans la fabrication de produits cosmétiques et produits pharmaceutiques, par exemple, les vitamines, les conservateurs et les antioxydants;
- certaines matières filtrantes, par exemple, les substances minérales, les substances végétales et les matériaux céramiques en particules.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les résines naturelles à l'état brut (cl. 2), les résines mi-ouvrées (cl. 17);
- les préparations chimiques à usage médical ou vétérinaire (cl. 5);
- les fongicides, les herbicides et les préparations pour la destruction des animaux nuisibles (cl. 5);
- les adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage (cl. 16);
- le sel pour conserver les aliments (cl. 30);
- le paillis (couverture d'humus) (cl. 31).

Class 1

Chemicals for use in industry, science and photography, as well as in agriculture, horticulture and forestry; unprocessed artificial resins, unprocessed plastics; fire extinguishing and fire prevention compositions; tempering and soldering preparations; substances for tanning animal skins and hides; adhesives for use in industry; putties and other paste fillers; compost, manures, fertilizers; biological preparations for use in industry and science.

Explanatory Note

Class 1 includes mainly chemical products for use in industry, science and agriculture, including those which go to the making of products belonging to other classes.

This Class includes, in particular:

- sensitized paper;
- tyre repairing compositions;
- salt for preserving, other than for foodstuffs;
- certain additives for use in the food industry, for example, pectin, lecithin, enzymes and chemical preservatives;
- certain ingredients for use in the manufacture of cosmetics and pharmaceuticals, for example, vitamins, preservatives and antioxidants;
- certain filtering materials, for example, mineral substances, vegetable substances and ceramic materials in particulate form.

This Class does not include, in particular:

- raw natural resins (Cl. 2), semi-processed resins (Cl. 17);
- chemical preparations for medical or veterinary purposes (Cl. 5);
- fungicides, herbicides and preparations for destroying vermin (Cl. 5);
- adhesives for stationery or household purposes (Cl. 16);
- salt for preserving foodstuffs (Cl. 30);
- straw mulch (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 2

Peintures, vernis, laques; produits antirouille et produits contre la détérioration du bois; colorants, teintures; encres d'imprimerie, encres de marquage et encres de gravure; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour la peinture, la décoration, l'imprimerie et les travaux d'art.

Note explicative

La classe 2 comprend essentiellement les peintures, les colorants et les produits de protection contre la corrosion.

Cette classe comprend notamment :

- les peintures, les vernis et les laques pour l'industrie, l'artisanat et l'art;
- les diluants, les épaississants, les fixatifs et les siccatifs pour peintures, vernis et laques;
- les mordants pour le bois et le cuir;
- les huiles antirouille et les huiles pour la conservation du bois;
- les matières tinctoriales pour vêtements;
- les colorants pour les aliments ou les boissons.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les résines artificielles à l'état brut (cl. 1), les résines mi-ouvrées (cl. 17);
- les mordants pour métaux (cl. 1);
- les colorants pour la lessive et le blanchissage (cl. 3);
- les teintures cosmétiques (cl. 3);
- les boîtes de peinture (matériel scolaire) (cl. 16);
- les encres pour la papeterie (cl. 16);
- les peintures et les vernis isolants (cl. 17).

Class 2

Paints, varnishes, lacquers; preservatives against rust and against deterioration of wood; colorants, dyes; inks for printing, marking and engraving; raw natural resins; metals in foil and powder form for use in painting, decorating, printing and art.

Explanatory Note

Class 2 includes mainly paints, colorants and preparations used for protection against corrosion.

This Class includes, in particular:

- paints, varnishes and lacquers for industry, handicrafts and arts;
- thinners, thickeners, fixatives and siccatives for paints, varnishes and lacquers;
- mordants for wood and leather;
- anti-rust oils and oils for the preservation of wood;
- dyestuffs for clothing;
- colorants for foodstuffs and beverages.

This Class does not include, in particular:

- unprocessed artificial resins (Cl. 1), semi-processed resins (Cl. 17);
- mordants for metals (Cl. 1);
- laundry blueing (Cl. 3);
- cosmetic dyes (Cl. 3);
- paint boxes (articles for use in school) (Cl. 16);
- inks for stationery purposes (Cl. 16);
- insulating paints and varnishes (Cl. 17).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 3

Produits cosmétiques et préparations de toilette non médicamenteux; dentifrices non médicamenteux; produits de parfumerie, huiles essentielles; préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser.

Note explicative

La classe 3 comprend essentiellement les préparations de toilette non médicamenteuses ainsi que les préparations de nettoyage destinées à être utilisées dans la maison ou dans d'autres environnements.

Cette classe comprend notamment :

- les préparations d'hygiène en tant que produits de toilette;
- les lingettes imprégnées de lotions cosmétiques;
- les déodorants pour êtres humains ou animaux;
- les préparations pour parfumer l'atmosphère;
- les autocollants de stylisme ongulaire;
- la cire à polir;
- le papier de verre.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les ingrédients destinés à la fabrication de produits cosmétiques, par exemple, les vitamines, les conservateurs et les anti-oxydants (cl. 1);
- les préparations de dégraissage utilisées au cours d'opérations de fabrication (cl. 1);
- les produits chimiques pour le nettoyage des cheminées (cl. 1);
- les désodorisants (cl. 5);
- les shampoings, les savons, les lotions et les dentifrices médicamenteux (cl. 5);
- les limes émeri en carton, les limes émeri, les pierres à aiguiser ou les meules à aiguiser à main (cl. 8);
- les instruments cosmétiques et de nettoyage, par exemple, les pinceaux de maquillage (cl. 21), les chiffons de nettoyage et les tampons à nettoyer (cl. 21).

Class 3

Non-medicated cosmetics and toiletry preparations; non-medicated dentifrices; perfumery, essential oils; bleaching preparations and other substances for laundry use; cleaning, polishing, scouring and abrasive preparations.

Explanatory Note

Class 3 includes mainly non-medicated toiletry preparations, as well as cleaning preparations for use in the home and other environments.

This Class includes, in particular:

- sanitary preparations being toiletries;
- tissues impregnated with cosmetic lotions;
- deodorants for human beings or for animals;
- room fragrancing preparations;
- nail art stickers;
- polishing wax;
- sandpaper.

This Class does not include, in particular:

- ingredients for use in the manufacture of cosmetics, for example, vitamins, preservatives and antioxidants (Cl. 1);
- degreasing preparations for use in manufacturing processes (Cl. 1);
- chemical chimney cleaners (Cl. 1);
- deodorants, other than for human beings or for animals (Cl. 5);
- medicated shampoos, soaps, lotions and dentifrices (Cl. 5);
- emery boards, emery files, sharpening stones and grindstones (hand tools) (Cl. 8);
- cosmetic and cleaning instruments, for example, make-up brushes (Cl. 21), cloths, pads and rags for cleaning (Cl. 21).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 4

Huiles et graisses industrielles, cires; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.

Note explicative

La classe 4 comprend essentiellement les huiles et graisses industrielles, les combustibles et les matières éclairantes.

Cette classe comprend notamment :

- les huiles pour la conservation de la maçonnerie ou du cuir;
- les cires brutes, les cires à usage industriel;
- l'énergie électrique;
- les carburants pour moteurs, les biocarburants;
- les additifs non chimiques pour carburants;
- le bois en tant que combustible.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certaines huiles et graisses industrielles spéciales, par exemple, les huiles pour la tannerie (cl. 1), les huiles pour la conservation du bois, les graisses et huiles antirouille (cl. 2), les huiles essentielles (cl. 3);
- les bougies de massage à usage cosmétique (cl. 3) ou à usage médical (cl. 5);
- certaines cires spéciales, par exemple, la cire à greffer les arbres (cl. 1), la cire pour tailleurs, la cire à polir, la cire à épiler (cl. 3), la cire dentaire (cl. 5), la cire à cacheter (cl. 16).

Class 4

Industrial oils and greases, wax; lubricants; dust absorbing, wetting and binding compositions; fuels and illuminants; candles and wicks for lighting.

Explanatory Note

Class 4 includes mainly industrial oils and greases, fuels and illuminants.

This Class includes, in particular:

- oils for the preservation of masonry or of leather;
- raw wax, industrial wax;
- electrical energy;
- motor fuels, biofuels;
- non-chemical additives for fuels;
- wood for use as fuel.

This Class does not include, in particular:

- certain special industrial oils and greases, for example, oils for tanning leather (Cl. 1), oils for the preservation of wood, anti-rust oils and greases (Cl. 2), essential oils (Cl. 3);
- massage candles for cosmetic purposes (Cl. 3) and medicated massage candles (Cl. 5);
- certain special waxes, for example, grafting wax for trees (Cl. 1), tailors' wax, polishing wax, depilatory wax (Cl. 3), dental wax (Cl. 5), sealing wax (Cl. 16).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 5

Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire, aliments pour bébés; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides.

Note explicative

La classe 5 comprend essentiellement les produits pharmaceutiques et autres préparations à usage médical ou vétérinaire.

Cette classe comprend notamment :

- les produits hygiéniques pour l'hygiène intime, autres que les produits de toilette;
- les couches pour bébés et pour personnes incontinentes;
- les désodorisants;
- les shampoings, savons, lotions et dentifrices médicamenteux;
- les compléments alimentaires en tant que compléments d'un régime alimentaire normal ou en tant qu'apports pour la santé;
- les substituts de repas et les aliments et boissons diététiques à usage médical ou vétérinaire.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les ingrédients pour la fabrication de produits pharmaceutiques, par exemple, les vitamines, les conservateurs et les antioxydants (cl. 1);
- les préparations pour l'hygiène en tant que produits de toilette non médicamenteux (cl. 3);
- les déodorants (parfumerie) (cl. 3);
- les bandages orthopédiques (cl. 10);
- les substituts de repas et les aliments et boissons diététiques non indiqués en tant que produits à usage médical ou vétérinaire, qui doivent être rangés dans les classes appropriées de nourriture et de boissons, par exemple, les chips de pommes de terre pauvres en matières grasses (cl. 29), les barres de céréales hyperprotéinées (cl. 30), les boissons isotoniques (cl. 32).

Class 5

Pharmaceuticals, medical and veterinary preparations; sanitary preparations for medical purposes; dietetic food and substances adapted for medical or veterinary use, food for babies; dietary supplements for humans and animals; plasters, materials for dressings; material for stopping teeth, dental wax; disinfectants; preparations for destroying vermin; fungicides, herbicides.

Explanatory Note

Class 5 includes mainly pharmaceuticals and other preparations for medical or veterinary purposes.

This Class includes, in particular:

- sanitary preparations for personal hygiene, other than toiletries;
- diapers for babies and for incontinence;
- deodorants other than for human beings or for animals;
- medicated shampoos, soaps, lotions and dentifrices;
- dietary supplements intended to supplement a normal diet or to have health benefits;
- meal replacements and dietetic food and beverages adapted for medical or veterinary use.

This Class does not include, in particular:

- ingredients for use in the manufacture of pharmaceuticals, for example, vitamins, preservatives and antioxidants (Cl. 1);
- sanitary preparations being non-medicated toiletries (Cl. 3);
- deodorants for human beings or for animals (Cl. 3);
- supportive bandages (Cl. 10);
- meal replacements and dietetic food and beverages not specified as being for medical or veterinary use, which should be classified in the appropriate food or beverage classes, for example, low-fat potato crisps (Cl. 29), high-protein cereal bars (Cl. 30), isotonic beverages (Cl. 32).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 6

Métaux communs et leurs alliages, minerais; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; câbles et fils métalliques non électriques; petits articles de quincaillerie métallique; contenants métalliques de stockage ou de transport; coffres-forts.

Note explicative

La classe 6 comprend essentiellement les métaux communs bruts et mi-ouvrés, y compris les minerais, ainsi que certains produits fabriqués en métaux communs.

Cette classe comprend notamment :

- les métaux en feuilles et en poudre destinés à des opérations de transformation ultérieure, par exemple pour les imprimantes 3D;
- les matériaux de construction métalliques, par exemple : les matériaux métalliques pour voies ferrées, les tuyaux métalliques;
- les petits articles de quincaillerie métallique, par exemple : les boulons, les vis, les clous, les roulettes de meubles, les éléments de fermeture pour fenêtres;
- les constructions et structures transportables métalliques, par exemple : les maisons préfabriquées, les piscines, les cages pour animaux sauvages, les patinoires;
- certains produits en métaux communs non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les boîtes tous usages en métaux communs, les statues, bustes et objets d'art en métaux communs.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 6

Common metals and their alloys, ores; metal materials for building and construction; transportable buildings of metal; non-electric cables and wires of common metal; small items of metal hardware; metal containers for storage or transport; safes.

Explanatory Note

Class 6 includes mainly unwrought and partly wrought common metals, including ores, as well as certain goods made of common metals.

This Class includes, in particular:

- metals in foil or powder form for further processing, for example, for 3D printers;
- metal building materials, for example, materials of metal for railway tracks, pipes and tubes of metal;
- small items of metal hardware, for example, bolts, screws, nails, furniture casters, window fasteners;
- transportable buildings or structures of metal, for example, prefabricated houses, swimming pools, cages for wild animals, skating rinks;
- certain goods made of common metals not otherwise classified by function or purpose, for example, all-purpose boxes of common metal, statues, busts and works of art of common metal.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

- les métaux et minerais utilisés en tant que produits chimiques dans l'industrie ou la recherche scientifique pour leurs propriétés chimiques, par exemple : la bauxite, le mercure, l'antimoine, les métaux alcalins et les métaux alcalino-terreux (cl. 1);
- les métaux en feuilles et en poudre pour la peinture, la décoration, l'imprimerie et les travaux d'art (cl. 2);
- les câbles électriques (cl. 9) et les câbles et cordages ni électriques ni métalliques (cl. 22);
- les tuyaux en tant que parties d'installations sanitaires (cl. 11), les tuyaux flexibles non métalliques (cl. 17) et les tuyaux rigides non métalliques (cl. 19);
- les cages pour animaux de compagnie (cl. 21);
- certains produits en métaux communs classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les outils à main actionnés manuellement (cl. 8), les pince-notes (cl. 16), les meubles (cl. 20), les ustensiles de cuisine (cl. 21), les récipients pour le ménage (cl. 21).
- metals and ores used as chemicals in industry or scientific research for their chemical properties, for example, bauxite, mercury, antimony, alkaline and alkaline-earth metals (Cl. 1);
- metals in foil and powder form for use in painting, decorating, printing and art (Cl. 2);
- electric cables (Cl. 9) and non-electric cables and ropes, not of metal (Cl. 22);
- pipes being parts of sanitary installations (Cl. 11), flexible pipes, tubes and hoses, not of metal (Cl. 17) and rigid pipes, not of metal (Cl. 19);
- cages for household pets (Cl. 21);
- certain goods made of common metals that are classified according to their function or purpose, for example, hand tools, hand operated (Cl. 8), paper clips (Cl. 16), furniture (Cl. 20), kitchen utensils (Cl. 21), household containers (Cl. 21).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 7

Machines, machines-outils et outils mécaniques; moteurs, à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres; accouplements et organes de transmission, à l'exception de ceux pour véhicules terrestres; instruments agricoles autres qu'outils à main à fonctionnement manuel; couveuses pour œufs; distributeurs automatiques.

Note explicative

La classe 7 comprend essentiellement les machines et les machines-outils ainsi que les moteurs.

Cette classe comprend notamment :

- les parties de toutes sortes de moteurs, par exemple, les démarreurs, les silencieux et les cylindres pour moteurs;
- les appareils électriques de nettoyage et de polissage, par exemple, les cireuses électriques pour chaussures, les shampoineuses électriques pour tapis et moquettes et les aspirateurs;
- les imprimantes 3D;
- les robots industriels;
- certains véhicules spéciaux autres que pour le transport, par exemple, les balayeuses, les machines pour la construction de routes, les bulldozers, les chasse-neige ainsi que les bandes de roulement en caoutchouc en tant que parties de chenilles desdits véhicules.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les outils et instruments à main à fonctionnement manuel (cl. 8);
- les robots humanoïdes dotés d'une intelligence artificielle, les robots de laboratoire, les robots pédagogiques, les robots de surveillance pour la sécurité (cl. 9), les robots chirurgicaux (cl. 10), les voitures robotisées (cl. 12), les batteries robotisées (instruments de musique) (cl. 15), les robots en tant que jouets (cl. 28);
- les moteurs pour véhicules terrestres (cl. 12);
- les chenilles pour véhicules et tracteurs (cl. 12);
- certaines machines spéciales, par exemple, les guichets automatiques (cl. 9), les respirateurs pour la respiration artificielle (cl. 10), les appareils et machines frigorifiques (cl. 11).

Class 7

Machines, machine tools, power-operated tools; motors and engines, except for land vehicles; machine coupling and transmission components, except for land vehicles; agricultural implements, other than hand-operated hand tools; incubators for eggs; automatic vending machines.

Explanatory Note

Class 7 includes mainly machines and machine tools, motors and engines.

This Class includes, in particular:

- parts of all kinds of motors and engines, for example, starters, mufflers and cylinders for motors and engines;
- electric cleaning and polishing apparatus, for example, electric shoe polishers, electric machines and apparatus for carpet shampooing and vacuum cleaners;
- 3D printers;
- industrial robots;
- certain special vehicles not for transportation purposes, for example, road sweeping machines, road making machines, bulldozers, snow ploughs, as well as rubber tracks as parts of those vehicles' crawlers.

This Class does not include, in particular:

- hand tools and implements, hand-operated (Cl. 8);
- humanoid robots with artificial intelligence, laboratory robots, teaching robots, security surveillance robots (Cl. 9), surgical robots (Cl. 10), robotic cars (Cl. 12), robotic drums (Cl. 15), toy robots (Cl. 28);
- motors and engines for land vehicles (Cl. 12);
- treads for vehicles and tractors (Cl. 12);
- certain special machines, for example, automated teller machines (Cl. 9), respirators for artificial respiration (Cl. 10), refrigerating apparatus and machines (Cl. 11).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 8

Outils et instruments à main à fonctionnement manuel; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.

Note explicative

La classe 8 comprend essentiellement les outils et instruments à main à fonctionnement manuel pour la réalisation de tâches telles que le forage, la mise en forme, la coupe et le perçage.

Cette classe comprend notamment :

- les outils à fonctionnement manuel pour l'agriculture, le jardinage et le paysagisme;
- les outils à fonctionnement manuel pour menuisiers, artistes et autres artisans, par exemple, les marteaux, les matoirs et les burins;
- les manches pour outils à main à fonctionnement manuel, tels que les couteaux et les faux;
- les instruments à main électriques et non électriques pour la toilette personnelle et l'art corporel, par exemple, les rasoirs, les appareils à friser les cheveux, les appareils à imprimer des tatouages ainsi que les appareils de manucure et de pédicurie;
- les pompes à fonctionnement manuel;
- les couverts, tels que les couteaux, les fourchettes et les cuillères, y compris ceux en métaux précieux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les outils et instruments actionnés par un moteur (cl. 7);
- la coutellerie chirurgicale (cl. 10);
- les pompes pour pneus de bicyclette (cl. 12), les pompes spécialement conçues pour les balles de jeu (cl. 28);
- les armes de poing en tant qu'armes à feu (cl. 13);
- les coupe-papier et les déchiqueteuses de papier (articles de bureau) (cl. 16);
- les poignées pour les objets classés dans différentes classes selon leur fonction ou leur destination, par exemple, les poignées de cannes, les poignées de parapluies (cl. 18), les manches à balais (cl. 21);
- les ustensiles de service, par exemple, les pinces à sucre, les pinces à glaçons, les pelles à tartes et les louches de service ainsi que les ustensiles de cuisine, par exemple, les cuillères à mélanger, les pilons et mortiers, les casse-noix et les spatules (cl. 21);
- les armes d'escrime (cl. 28).

Class 8

Hand tools and implements, hand-operated; cutlery; side arms, except firearms; razors.

Explanatory Note

Class 8 includes mainly hand-operated tools and implements for performing tasks, such as drilling, shaping, cutting and piercing.

This Class includes, in particular:

- hand-operated agricultural, gardening and landscaping tools;
- hand-operated tools for carpenters, artists and other craftspersons, for example, hammers, chisels and gravers;
- handles for hand-operated hand tools, such as knives and scythes;
- electric and non-electric hand implements for personal grooming and body art, for example, razors, implements for hair curling, tattooing, and for manicure and pedicure;
- hand-operated pumps;
- table cutlery, such as knives, forks and spoons, including those made of precious metals.

This Class does not include, in particular:

- machine tools and implements driven by a motor (Cl. 7);
- surgical cutlery (Cl. 10);
- pumps for bicycle tyres (Cl. 12), pumps specially adapted for use with balls for games (Cl. 28);
- side arms being firearms (Cl. 13);
- paper knives and paper shredders for office use (Cl. 16);
- handles for objects that are classified in various classes according to their function or purpose, for example, walking stick handles, umbrella handles (Cl. 18), broom handles (Cl. 21);
- serving utensils, for example, sugar tongs, ice tongs, pie servers and serving ladles, and kitchen utensils, for example, mixing spoons, pestles and mortars, nutcrackers and spatulas (Cl. 21);
- fencing weapons (Cl. 28).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 9

Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement de traitement de données, ordinateurs; logiciels; extincteurs.

Note explicative

Cette classe comprend notamment :

- les appareils et instruments de recherche scientifique pour laboratoires;
- les appareils et instruments utilisés pour la commande d'un navire, tels qu'appareils et instruments de mesure et de transmission d'ordres;
- les rapporteurs;
- les machines de bureau à cartes perforées;
- les programmes informatiques et logiciels de toutes sortes quel que soit leur support d'enregistrement ou de diffusion, les logiciels enregistrés sur support magnétique ou téléchargés depuis un réseau informatique externe.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 9

Scientific, nautical, surveying, photographic, cinematographic, optical, weighing, measuring, signalling, checking (supervision), life-saving and teaching apparatus and instruments; apparatus and instruments for conducting, switching, transforming, accumulating, regulating or controlling electricity; apparatus for recording, transmission or reproduction of sound or images; magnetic data carriers, recording discs; compact discs, DVDs and other digital recording media; mechanisms for coin-operated apparatus; cash registers, calculating machines, data processing equipment, computers; computer software; fire-extinguishing apparatus.

Explanatory Note

This Class includes, in particular:

- apparatus and instruments for scientific research in laboratories;
- apparatus and instruments for controlling ships, such as apparatus and instruments for measuring and for transmitting orders;
- protractors;
- punched card office machines;
- all computer programs and software regardless of recording media or means of dissemination, that is, software recorded on magnetic media or downloaded from a remote computer network.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

- les appareils et instruments électriques suivants :

1. les appareils électromécaniques pour la cuisine (broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits, moulins à café électriques, etc.), et certains autres appareils et instruments actionnés par un moteur électrique, rentrant tous dans la cl. 7;
2. les appareils pour le pompage et la distribution de combustibles et carburants (cl. 7);
3. les rasoirs, tondeuses (instruments à main), coupe-ongles électriques et fers à repasser (cl. 8);
4. les appareils électriques pour le chauffage des locaux ou le chauffage des liquides, pour la cuisson, la ventilation, etc. (cl. 11);
5. les brosses à dents et peignes électriques (cl. 21);

- l'horlogerie et autres instruments chronométriques (cl. 14);

- les horloges de contrôle (cl. 14);

- les appareils de divertissement et de jeux conçus pour être utilisés avec un écran d'affichage indépendant ou un moniteur (cl. 28).

- the following electrical apparatus and instruments:

1. electromechanical apparatus for the kitchen (grinders and mixers for foodstuffs, fruit presses, electrical coffee mills, etc.), and certain other apparatus and instruments driven by an electrical motor, all coming under Cl. 7;
2. apparatus for pumping or dispensing fuels (Cl. 7);
3. electric razors, clippers (hand instruments) and flat irons (Cl. 8);
4. electrical apparatus for space heating or for the heating of liquids, for cooking, ventilating, etc. (Cl. 11);
5. electric toothbrushes and combs (Cl. 21);

- clocks and watches and other chronometric instruments (Cl. 14);

- control clocks (Cl. 14);

- amusement and game apparatus adapted for use with an external display screen or monitor (Cl. 28).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 10

Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires; membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture; dispositifs thérapeutiques et d'assistance conçus pour les personnes handicapées; appareils de massage; appareils, dispositifs et articles de puériculture; appareils, dispositifs et articles pour activités sexuelles.

Note explicative

La classe 10 comprend essentiellement les appareils, instruments et articles chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires généralement utilisés pour le diagnostic, le traitement ou l'amélioration des fonctions ou de l'état de santé d'individus et d'animaux.

Cette classe comprend notamment :

- les bandages orthopédiques et les vêtements spéciaux à usage médical, par exemple : les vêtements de compression, les bas pour les varices, les camisoles de force, les chaussures orthopédiques;
- les articles, instruments et dispositifs pour la menstruation, la contraception et l'accouchement, par exemple : les coupes menstruelles, les pessaires, les préservatifs, les matelas pour l'accouchement, les forceps;
- les articles et dispositifs thérapeutiques et prothétiques en matériaux artificiels ou synthétiques pour implantation, par exemple : les implants chirurgicaux composés de matériaux artificiels, les seins artificiels, les stimulateurs cérébraux, les implants biodégradables pour fixation osseuse;
- les meubles spécialement conçus pour un usage médical, par exemple : les fauteuils à usage médical ou dentaire, les matelas à air à usage médical, les tables d'opération.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les pansements médicaux et les articles absorbants à usage sanitaire, par exemple : les sparadraps, les bandes et la gaze pour pansements, les coussinets d'allaitement, les couches pour bébés et les couches pour incontinents, les tampons hygiéniques (cl. 5);
- les implants chirurgicaux composés de tissus vivants (cl. 5);
- les cigarettes sans tabac à usage médical (cl. 5) et les cigarettes électroniques (cl. 34);
- les fauteuils roulants et les scooters pour personnes à mobilité réduite (cl. 12);
- les tables de massage et les lits d'hôpital (cl. 20).

Class 10

Surgical, medical, dental and veterinary apparatus and instruments; artificial limbs, eyes and teeth; orthopaedic articles; suture materials; therapeutic and assistive devices adapted for the disabled; massage apparatus; apparatus, devices and articles for nursing infants; sexual activity apparatus, devices and articles.

Explanatory Note

Class 10 includes mainly surgical, medical, dental and veterinary apparatus, instruments and articles generally used for the diagnosis, treatment or improvement of function or condition of persons and animals.

This Class includes, in particular:

- supportive bandages and special clothing for medical purposes, for example, compression garments, stockings for varices, strait jackets, orthopaedic footwear;
- articles, instruments and devices for menstruation, contraception and childbirth, for example, menstrual cups, pessaries, condoms, childbirth mattresses, forceps;
- therapeutic and prosthetic articles and devices for implantation composed of artificial or synthetic materials, for example, surgical implants composed of artificial materials, artificial breasts, brain pacemakers, biodegradable bone fixation implants;
- furniture especially made for medical purposes, for example, armchairs for medical or dental purposes, air mattresses for medical purposes, operating tables.

This Class does not include, in particular:

- medical dressings and absorbent sanitary articles, for example, plasters, bandages and gauze for dressings, breast-nursing pads, babies' napkins and napkins for incontinents, tampons (Cl. 5);
- surgical implants comprised of living tissue (Cl. 5);
- tobacco-free cigarettes for medical purposes (Cl. 5) and electronic cigarettes (Cl. 34);
- wheelchairs and mobility scooters (Cl. 12);
- massage tables and hospital beds (Cl. 20).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 11

Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.

Note explicative

Cette classe comprend notamment :

- les appareils de climatisation;
- les bassinoires, bouillottes, chauffe-lits, électriques ou non électriques;
- les coussins et couvertures chauffés électriquement, non à usage médical;
- les vêtements chauffés électriquement;
- les bouilloires électriques;
- les ustensiles de cuisson électriques.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les appareils de production de vapeur (parties de machines) (cl. 7).

Class 11

Apparatus for lighting, heating, steam generating, cooking, refrigerating, drying, ventilating, water supply and sanitary purposes.

Explanatory Note

This Class includes, in particular:

- air-conditioning apparatus;
- bed warmers, hot water bottles, warming pans, electric or non-electric;
- electrically heated cushions (pads) and blankets, not for medical purposes;
- electrically heated clothing;
- electric kettles;
- electric cooking utensils.

This Class does not include, in particular:

- steam producing apparatus (parts of machines) (Cl. 7).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 12

Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

Note explicative

La classe 12 comprend principalement les véhicules et les appareils pour le transport de personnes ou de marchandises par terre, par air ou par eau.

Cette classe comprend notamment :

- les moteurs pour véhicules terrestres;
- les accouplements et organes de transmission pour véhicules terrestres;
- les aéroglisseurs;
- les véhicules télécommandés autres que les jouets;
- les parties de véhicules, par exemple, les pare-chocs, les pare-brise, les volants, les pneus pour roues de véhicule ainsi que les chenilles pour véhicules.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les matériaux métalliques pour les voies ferrées (cl. 6);
- les moteurs, accouplements et organes de transmission, autres que pour les véhicules terrestres (cl. 7);
- les parties de tous types de moteurs, par exemple, les démarreurs, les silencieux et les cylindres pour moteurs (cl. 7);
- les bandes de roulement en caoutchouc en tant que parties de chenilles de machines de chantier, de machines d'exploitation minière, de machines agricoles et d'autres machines pour gros travaux (cl. 7);
- les tricycles pour enfants en bas âge et les trottinettes (jouets) (cl. 28);
- certains véhicules spéciaux ou appareils sur roues autres que pour le transport, par exemple, les balayeuses automotrices (cl. 7), les fourgons d'incendie (cl. 9), les dessertes (cl. 20);
- certaines parties de véhicules, par exemple, les batteries électriques, les compteurs kilométriques et les radios pour véhicules (cl. 9), les feux pour automobiles et bicyclettes (cl. 11), les tapis pour automobiles (cl. 27).

Class 12

Vehicles; apparatus for locomotion by land, air or water.

Explanatory Note

Class 12 includes mainly vehicles and apparatus for the transport of people or goods by land, air or water.

This Class includes, in particular:

- motors and engines for land vehicles;
- couplings and transmission components for land vehicles;
- air cushion vehicles;
- remote control vehicles, other than toys;
- parts of vehicles, for example, bumpers, windcreens, steering wheels, tyres for vehicle wheels, as well as treads for vehicles.

This Class does not include, in particular:

- railway material of metal (Cl. 6);
- motors, engines, couplings and transmission components, other than for land vehicles (Cl. 7);
- parts of all kinds of motors and engines, for example, starters, mufflers and cylinders for motors and engines (Cl. 7);
- rubber tracks being parts of crawlers on construction, mining, agricultural and other heavy-duty machines (Cl. 7);
- tricycles for infants and scooters, being toys (Cl. 28);
- certain special vehicles or wheeled apparatus not for transportation purposes, for example, self-propelled road sweeping machines (Cl. 7), fire engines (Cl. 9), tea carts (Cl. 20);
- certain parts of vehicles, for example, electric batteries, mileage recorders and radios for vehicles (Cl. 9), lights for automobiles and bicycles (Cl. 11), automobile carpets (Cl. 27).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 13

Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.

Note explicative

La classe 13 comprend essentiellement les armes à feu et les produits pyrotechniques.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les allumettes (cl. 34).

Class 13

Firearms; ammunition and projectiles; explosives; fireworks.

Explanatory Note

Class 13 includes mainly firearms and pyrotechnical products.

This Class does not include, in particular:

- matches (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 14

Métaux précieux et leurs alliages; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses et semi-précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.

Note explicative

La classe 14 comprend essentiellement les métaux précieux et certains produits en métaux précieux ou en plaqué ainsi que les articles de joaillerie, de bijouterie et d'horlogerie et leurs parties constitutives.

Cette classe comprend notamment :

- les articles de bijouterie, y compris les articles de bijouterie d'imitation, par exemple : le strass;
- les boutons de manchettes, les épingles de cravate, les fixe-cravates;
- les porte-clés et les breloques pour porte-clés;
- les breloques en tant qu'articles de bijouterie;
- les boîtes à bijoux;
- les parties constitutives d'articles de joaillerie, de bijouterie et d'horlogerie, par exemple : les fermoirs et les perles pour la bijouterie, les mouvements d'horlogerie, les aiguilles d'horloge, les ressorts de montres, les verres de montres.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les montres intelligentes (cl. 9);
- les breloques autres que pour articles de bijouterie et porte-clés (cl. 26);
- les objets d'art autres qu'en métaux précieux ou en plaqué classés selon la matière dont ils sont constitués, par exemple : les objets d'art en métaux communs (cl. 6), en pierre, en béton ou en marbre (cl. 19), en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques (cl. 20), en porcelaine, en céramique, en faïence, en terre cuite ou en verre (cl. 21);
- certains produits en métaux précieux ou en plaqué classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les métaux en feuilles ou en poudre pour la peinture, la décoration, l'imprimerie et les travaux d'art (cl. 2); les amalgames dentaires en or (cl. 5); la coutellerie, les fourchettes et les cuillers (cl. 8); les contacts électriques (cl. 9); les plumes à écrire en or (cl. 16); les théières (cl. 21); les broderies en or et en argent (cl. 26); les boîtes à cigares (cl. 34).

Class 14

Precious metals and their alloys; jewellery, precious and semi-precious stones; horological and chronometric instruments.

Explanatory Note

Class 14 includes mainly precious metals and certain goods made of precious metals or coated therewith, as well as jewellery, clocks and watches, and component parts therefor.

This Class includes, in particular:

- jewellery, including imitation jewellery, for example, paste jewellery;
- cuff links, tie pins, tie clips;
- key rings, key chains and charms therefor;
- jewellery charms;
- jewellery boxes;
- component parts for jewellery, clocks and watches, for example, clasps and beads for jewellery, movements for clocks and watches, clock hands, watch springs, watch crystals.

This Class does not include, in particular:

- smartwatches (Cl. 9);
- charms, other than for jewellery, key rings or key chains (Cl. 26);
- objects of art not made of precious metals or coated therewith that are classified according to the material of which they are made, for example, works of art of metal (Cl. 6), of stone, concrete or marble (Cl. 19), of wood, wax, plaster or plastic (Cl. 20), of porcelain, ceramic, earthenware, terra-cotta or glass (Cl. 21);
- certain goods made of precious metals or coated therewith that are classified according to their function or purpose, for example, metals in foil and powder form for use in painting, decorating, printing and art (Cl. 2), dental amalgams of gold (Cl. 5), cutlery (Cl. 8), electric contacts (Cl. 9), pen nibs of gold (Cl. 16), teapots (Cl. 21), gold and silver embroidery (Cl. 26), cigar boxes (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 15

Instruments de musique.

Note explicative

Cette classe comprend notamment :

- les pianos mécaniques et leurs accessoires;
- les boîtes à musique;
- les instruments de musique électriques et électroniques.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les appareils pour l'enregistrement, la transmission, l'amplification et la reproduction du son (cl. 9).

Class 15

Musical instruments.

Explanatory Note

This Class includes, in particular:

- mechanical pianos and their accessories;
- musical boxes;
- electrical and electronic musical instruments.

This Class does not include, in particular:

- apparatus for the recording, transmission, amplification and reproduction of sound (Cl. 9).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 16

Papier et carton; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie et articles de bureau, à l'exception des meubles; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel de dessin et matériel pour artistes; pinceaux; matériel d'instruction ou d'enseignement; feuilles, films et sacs en matières plastiques pour l'emballage et le conditionnement; caractères d'imprimerie, clichés.

Note explicative

La classe 16 comprend essentiellement le papier, le carton et certains produits en ces matières ainsi que les articles de bureau.

Cette classe comprend notamment :

- les coupe-papier;
- les étuis, housses et dispositifs pour contenir ou protéger des articles en papier, par exemple : les dossiers, les pinces à billets, les porte-chéquiers, les pince-notes, les pochettes pour passeports, les albums;
- certaines machines de bureau, par exemple : les machines à écrire, les duplicateurs, les machines d'affranchissement de courrier pour le bureau, les taille-crayons;
- les articles de peinture destinés aux artistes-peintres ainsi qu'aux peintres d'intérieur et d'extérieur, par exemple : les godets pour la peinture, les chevalets et palettes pour peintres, les rouleaux et bacs à peinture;
- certains produits jetables en papier, par exemple : les bavoirs, les mouchoirs et le linge de table en papier;
- les produits en papier ou en carton non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les sacs, enveloppes et contenants en papier pour le conditionnement, les statues, figurines et objets d'art en papier ou en carton, tels que les figurines en papier mâché, les lithographies, tableaux et aquarelles encadrés ou non.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 16

Paper and cardboard; printed matter; bookbinding material; photographs; stationery and office requisites, except furniture; adhesives for stationery or household purposes; drawing materials and materials for artists; paintbrushes; instructional and teaching materials; plastic sheets, films and bags for wrapping and packaging; printers' type, printing blocks.

Explanatory Note

Class 16 includes mainly paper, cardboard and certain goods made of those materials, as well as office requisites.

This Class includes, in particular:

- paper knives and paper cutters;
- cases, covers and devices for holding or securing paper, for example, document files, money clips, holders for cheque books, paper-clips, passport holders, scrapbooks;
- certain office machines, for example, typewriters, duplicators, franking machines for office use, pencil sharpeners;
- painting articles for use by artists and interior and exterior painters, for example, artists' watercolour saucers, painters' easels and palettes, paint rollers and trays;
- certain disposable paper products, for example, bibs, handkerchiefs and table linen of paper;
- certain goods made of paper or cardboard not otherwise classified by function or purpose, for example, paper bags, envelopes and containers for packaging, statues, figurines and works of art of paper or cardboard, such as figurines of papier mâché, framed or unframed lithographs, paintings and watercolours.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

- les peintures (cl. 2);
 - les outils à main pour artistes, par exemple : les spatules, les ciseaux de sculpteurs (cl. 8);
 - les appareils d'enseignement, par exemple : les appareils d'enseignement audiovisuel, les mannequins pour exercices de secours (cl. 9) et les maquettes en tant que jouets (cl. 28);
 - certains produits en papier ou en carton classés selon leur fonction ou destination, par exemple : le papier pour la photographie (cl. 1), les papiers abrasifs (cl. 3), les stores en papier (cl. 20), les gobelets et assiettes en papier (cl. 21), le linge de lit en papier (cl. 24), les vêtements en papier (cl. 25), le papier à cigarettes (cl. 34).
- paints (Cl. 2);
 - hand tools for artists, for example, spatulas, sculptors' chisels (Cl. 8);
 - teaching apparatus, for example, audiovisual teaching apparatus, resuscitation mannequins (Cl. 9), and toy models (Cl. 28);
 - certain goods made of paper or cardboard that are classified according to their function or purpose, for example, photographic paper (Cl. 1), abrasive paper (Cl. 3), paper blinds (Cl. 20), table cups and plates of paper (Cl. 21), bed linen of paper (Cl. 24), paper clothing (Cl. 25), cigarette paper (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 17

Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica bruts et mi-ouvrés et succédanés de toutes ces matières; matières plastiques et résines sous forme extrudée utilisées au cours d'opérations de fabrication; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.

Note explicative

La classe 17 comprend essentiellement les matières isolantes électriques, thermiques ou acoustiques et les matières plastiques utilisées au cours d'opérations de fabrication, sous forme de feuilles, plaques ou baguettes, ainsi que certains produits en caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica ou leurs succédanés.

Cette classe comprend notamment :

- la gomme pour le rechapage des pneus;
- les barrières flottantes antipollution;
- les rubans adhésifs autres que pour la médecine, la papeterie ou le ménage;
- les pellicules en matières plastiques autres que pour l'emballage et le conditionnement, par exemple : les feuilles antiéblouissantes pour vitres;
- les fils élastiques et les fils de caoutchouc ou en matières plastiques non à usage textile;
- certains produits fabriqués à partir des matières comprises dans cette classe non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les pique-fleurs en mousse, les matières de rembourrage en caoutchouc ou en matières plastiques, les bouchons en caoutchouc, les tampons amortisseurs en caoutchouc, les sachets ou les enveloppes en caoutchouc pour le conditionnement.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 17

Unprocessed and semi-processed rubber, gutta-percha, gum, asbestos, mica and substitutes for all these materials; plastics and resins in extruded form for use in manufacture; packing, stopping and insulating materials; flexible pipes, tubes and hoses, not of metal.

Explanatory Note

Class 17 includes mainly electrical, thermal and acoustic insulating materials and plastics for use in manufacture in the form of sheets, blocks and rods, as well as certain goods made of rubber, gutta-percha, gum, asbestos, mica or substitutes therefor.

This Class includes, in particular:

- rubber material for recapping tyres;
- floating anti-pollution barriers;
- adhesive tapes, other than stationery and not for medical or household purposes;
- plastic films, other than for wrapping and packaging, for example, anti-dazzle films for windows;
- elastic threads and threads of rubber or plastic, not for textile use;
- certain goods made of the materials in this class not otherwise classified by function or purpose, for example, foam supports for flower arrangements, padding and stuffing materials of rubber or plastics, rubber stoppers, shock-absorbing buffers of rubber, rubber bags or envelopes for packaging.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

- les tuyaux à incendie (cl. 9);
 - les tuyaux en tant que parties d'installations sanitaires (cl. 11) et les tuyaux rigides métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 19);
 - le verre isolant pour la construction (cl. 19);
 - certains produits fabriqués à partir des matières comprises dans cette classe, rangés selon leur fonction ou destination, par exemple : les gommés-résines (cl. 2), le caoutchouc à usage dentaire (cl. 5), les paravents d'amiante pour pompiers (cl. 9), les rondelles adhésives de caoutchouc pour la réparation des chambres à air (cl. 12), les gommés à effacer (cl. 16).
- fire hose (Cl. 9);
 - pipes being parts of sanitary installations (Cl. 11) and rigid pipes of metal (Cl. 6) and not of metal (Cl. 19);
 - insulating glass for building (Cl. 19);
 - certain goods made of the materials in this class that are classified according to their function or purpose, for example, gum resins (Cl. 2), rubber for dental purposes (Cl. 5), asbestos screens for firemen (Cl. 9), adhesive rubber patches for repairing inner tubes (Cl. 12), rubber erasers (Cl. 16).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 18

Cuir et imitations du cuir; peaux d'animaux; bagages et sacs de transport; parapluies et parasols; cannes; fouets et sellerie; colliers, laisses et vêtements pour animaux.

Note explicative

La classe 18 comprend essentiellement le cuir, ses imitations et certains produits en ces matières.

Cette classe comprend notamment :

- les bagages et les sacs de transport, par exemple : les valises, les malles, les sacs de voyage, les porte-bébés hamac, les cartables;
- les porte-adresses pour bagages;
- les porte-cartes de visite et les portefeuilles;
- les boîtes et les caisses en cuir ou en carton-cuir.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cannes à usage médical (cl. 10);
- les articles d'habillement en cuir pour êtres humains (cl. 25);
- les sacs et étuis adaptés aux produits auxquels ils sont destinés, par exemple : les sacoches conçues pour ordinateurs portables (cl. 9), les sacs et étuis pour appareils photographiques et équipements photographiques (cl. 9), les étuis pour instruments de musique (cl. 15), les sacs pour crosses de golf avec ou sans roulettes, les housses spécialement conçues pour skis et planches de surf (cl. 28);
- certains produits en cuir, imitations du cuir et peaux d'animaux, classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les cuirs à aiguiser (cl. 8), le cuir à polir (cl. 21), les peaux de daim pour le nettoyage (cl. 21), les ceintures en cuir pour l'habillement (cl. 25).

Class 18

Leather and imitations of leather; animal skins and hides; luggage and carrying bags; umbrellas and parasols; walking sticks; whips, harness and saddlery; collars, leashes and clothing for animals.

Explanatory Note

Class 18 includes mainly leather, imitations of leather and certain goods made of those materials.

This Class includes, in particular:

- luggage and carrying bags, for example, suitcases, trunks, travelling bags, sling bags for carrying infants, school bags;
- luggage tags;
- business card cases and pocket wallets;
- boxes and cases of leather or leatherboard.

This Class does not include, in particular:

- walking sticks or canes for medical purposes (Cl. 10);
- clothing, footwear and headgear of leather for humans (Cl. 25);
- bags and cases adapted to the product they are intended to contain, for example, bags adapted for laptops (Cl. 9), bags and cases for cameras and photographic equipment (Cl. 9), cases for musical instruments (Cl. 15), golf bags with or without wheels, bags especially designed for skis and surfboards (Cl. 28);
- certain goods made of leather, imitations of leather, animal skins and hides that are classified according to their function or purpose, for example, leather strops (Cl. 8), polishing leather (Cl. 21), chamois leather for cleaning (Cl. 21), leather belts for clothing (Cl. 25).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 19

Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.

Note explicative

La classe 19 comprend essentiellement les matériaux de construction non métalliques.

Cette classe comprend notamment :

- les bois mi-ouvrés (par exemple : poutres, planches, panneaux);
- les bois contreplaqués;
- le verre de construction (par exemple : dalles, tuiles en verre);
- les granulés de verre pour le marquage des routes;
- les boîtes aux lettres en maçonnerie.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les produits pour la conservation ou l'imperméabilisation du ciment (cl. 1);
- les ignifuges (cl. 1);
- la poix noire pour cordonniers (cl. 3).

Class 19

Building materials (non-metallic); non-metallic rigid pipes for building; asphalt, pitch and bitumen; non-metallic transportable buildings; monuments, not of metal.

Explanatory Note

Class 19 includes mainly non-metallic building materials.

This Class includes, in particular:

- semi-worked woods (for example, beams, planks, panels);
- veneers;
- building glass (for example, floor slabs, glass tiles);
- glass granules for marking out roads;
- letter boxes of masonry.

This Class does not include, in particular:

- cement preservatives and cement-waterproofing preparations (Cl. 1);
- fireproofing preparations (Cl. 1).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 20

Meubles, glaces (miroirs), cadres; contenants de stockage ou de transport non métalliques; os, corne, baleine ou nacre, bruts ou mi-ouvrés; coquilles; écume de mer; ambre jaune.

Note explicative

La classe 20 comprend essentiellement les meubles et leurs parties ainsi que certains produits en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.

Cette classe comprend notamment :

- les meubles métalliques, les meubles pour le camping, les râteliers à fusils, les présentoirs pour journaux;
- les stores d'intérieur pour fenêtres;
- les articles de literie, par exemple : les matelas, les sommiers, les oreillers;
- les glaces, miroirs d'ameublement et de toilette;
- les plaques d'immatriculation non métalliques;
- les petits articles de quincaillerie non métallique, par exemple : les boulons, les vis, les chevilles, les roulettes de meubles, les colliers d'attache pour tuyaux;
- les boîtes aux lettres, ni en métal, ni en maçonnerie.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les mobiliers spéciaux de laboratoires (cl. 9) ou à usage médical (cl. 10);
- les stores d'extérieur métalliques (cl. 6), non métalliques et non textiles (cl. 19), textiles (cl. 22);
- le linge de lit, les édredons et les sacs de couchage (cl. 24);
- certains miroirs à usage spécifique, par exemple : les miroirs utilisés dans les produits d'optique (cl. 9), les miroirs utilisés en chirurgie et en dentisterie (cl. 10), les rétroviseurs (cl. 12), les miroirs de pointage pour fusils (cl. 13);
- certains produits en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques, classés selon leur fonction ou destination, par exemple : les perles pour la confection de bijoux (cl. 14), les lames de plancher en bois (cl. 19), les corbeilles à usage domestique (cl. 21), les gobelets en matières plastiques (cl. 21), les nattes de roseau (cl. 27).

Class 20

Furniture, mirrors, picture frames; containers, not of metal, for storage or transport; unworked or semi-worked bone, horn, whalebone or mother-of-pearl; shells; meerschaum; yellow amber.

Explanatory Note

Class 20 includes mainly furniture and parts therefor, as well as certain goods made of wood, cork, reed, cane, wicker, horn, bone, ivory, whalebone, shell, amber, mother-of-pearl, meerschaum and substitutes for all these materials, or of plastic.

This Class includes, in particular:

- metal furniture, furniture for camping, gun racks, newspaper display stands;
- indoor window blinds and shades;
- bedding, for example, mattresses, bed bases, pillows;
- looking glasses, furniture and toilet mirrors;
- registration plates, not of metal;
- small items of non-metallic hardware, for example, bolts, screws, dowels, furniture casters, collars for fastening pipes;
- letter boxes, not of metal or masonry.

This Class does not include, in particular:

- special furniture for laboratories (Cl. 9) or for medical use (Cl. 10);
- outdoor blinds of metal (Cl. 6), not of metal and not of textile (Cl. 19), of textile (Cl. 22);
- bed linen, eiderdowns and sleeping bags (Cl. 24);
- certain mirrors for specific uses, for example, mirrors used in optical goods (Cl. 9), mirrors used in surgery or dentistry (Cl. 10), rearview mirrors (Cl. 12), sighting mirrors for guns (Cl. 13);
- certain goods made of wood, cork, reed, cane, wicker, horn, bone, ivory, whalebone, shell, amber, mother-of-pearl, meerschaum and substitutes for all these materials, or of plastic, that are classified according to their function or purpose, for example, beads for making jewellery (Cl. 14), wooden floor boards (Cl. 19), baskets for domestic use (Cl. 21), plastic cups (Cl. 21), reed mats (Cl. 27).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 21

Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; ustensiles de cuisson et vaisselle, à l'exception de fourchettes, couteaux et cuillères; peignes et éponges; brosses, à l'exception des pinceaux; matériaux pour la broserie; matériel de nettoyage; verre brut ou mi-ouvré, à l'exception du verre de construction; verrerie, porcelaine et faïence.

Note explicative

La classe 21 comprend essentiellement les petits ustensiles et appareils pour le ménage et la cuisine, à fonctionnement manuel, ainsi que les ustensiles de toilette et les ustensiles cosmétiques, la verrerie et certains produits en porcelaine, en céramique, en faïence, en terre cuite ou en verre.

Cette classe comprend notamment :

- les ustensiles de cuisine et de ménage, par exemple, les tapettes à mouches, les pinces à linge, les cuillères à mélanger, les cuillères pour arroser la viande et les tire-bouchons ainsi que les ustensiles de service, par exemple, les pinces à sucre, les pinces à glaçons, les pelles à tartes et les louches de service;
- les récipients pour le ménage ou la cuisine, par exemple les vases, les bouteilles, les cochons tirelires, les seaux, les shakers, les marmites et les poêles ainsi que les bouilloires et les marmites autoclaves non électriques;
- les petits appareils de cuisine à hacher, à moudre, à presser ou à concasser, à fonctionnement manuel, par exemple : les presse-ail, les casse-noix, les pilons et les mortiers;
- les dessous-de-plat et les dessous de carafes;
- les ustensiles de toilette et les ustensiles cosmétiques, par exemple, les peignes et brosses à dents électriques et non électriques, le fil dentaire, les séparateurs d'orteils en mousse pour soins de pédicurie, les houppes à poudrer, les nécessaires de toilette;
- les articles de jardinage, par exemple, les gants de jardinage, les bacs à fleurs, les arrosoirs et les lances pour tuyaux d'arrosage;
- les aquariums d'appartement, les terrariums d'appartement et les vivariums d'appartement.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 21

Household or kitchen utensils and containers; cookware and tableware, except forks, knives and spoons; combs and sponges; brushes, except paintbrushes; brush-making materials; articles for cleaning purposes; unworked or semi-worked glass, except building glass; glassware, porcelain and earthenware.

Explanatory Note

Class 21 includes mainly small, hand-operated utensils and apparatus for household and kitchen use, as well as cosmetic and toilet utensils, glassware and certain goods made of porcelain, ceramic, earthenware, terra-cotta or glass.

This Class includes, in particular:

- household and kitchen utensils, for example, fly swatters, clothes-pegs, mixing spoons, basting spoons and corkscrews, as well as serving utensils, for example, sugar tongs, ice tongs, pie servers and serving ladles;
- household, kitchen and cooking containers, for example, vases, bottles, piggy banks, pails, cocktail shakers, cooking pots and pans, and non-electric kettles and pressure cookers;
- small hand-operated kitchen apparatus for mincing, grinding, pressing or crushing, for example, garlic presses, nutcrackers, pestles and mortars;
- dish stands and decanter stands;
- cosmetic and toilet utensils, for example, electric and non-electric combs and toothbrushes, dental floss, foam toe separators for use in pedicures, powder puffs, fitted vanity cases;
- gardening articles, for example, gardening gloves, window-boxes, watering cans and nozzles for watering hose;
- indoor aquaria, terrariums and vivariums.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

- les préparations de nettoyage (cl. 3);
 - les conteneurs métalliques (cl. 6) et non métalliques (cl. 20) pour le stockage et le transport de marchandises;
 - les petits appareils à hacher, moudre, presser ou concasser à entraînement électrique (cl. 7);
 - les rasoirs et appareils à raser, les tondeuses à cheveux et les coupe-ongles, les instruments électriques et non électriques pour la manucure et la pédicurie, par exemple : les troussees de manucure, les limes émeri en carton, les pinces à ongles (cl. 8);
 - les couverts (cl. 8) et les outils de découpe à fonctionnement manuel pour la cuisine, par exemple, les coupe-légumes, les coupe-pizza, les tranchoirs à fromage (cl. 8);
 - les peignes anti-poux, les cure-langue (cl. 10);
 - les ustensiles de cuisson électriques (cl. 11);
 - les miroirs pour la toilette (cl. 20);
 - certains produits en verre, en porcelaine et en faïence classés selon leur fonction ou destination, par exemple : la porcelaine pour prothèses dentaires (cl. 5), les verres de lunettes (cl. 9), la laine de verre pour l'isolation (cl. 17), les carreaux en faïence (cl. 19), le verre de construction (cl. 19), les fibres de verre à usage textile (cl. 22).
- cleaning preparations (Cl. 3);
 - containers for storage and transport of goods, of metal (Cl. 6), not of metal (Cl. 20);
 - small apparatus for mincing, grinding, pressing or crushing, which are driven by electricity (Cl. 7);
 - razors and shaving apparatus, hair and nail clippers, electric and non-electric implements for manicure and pedicure, for example, manicure sets, emery boards, cuticle nippers (Cl. 8);
 - table cutlery (Cl. 8) and hand-operated cutting tools for kitchen use, for example, vegetable shredders, pizza cutters, cheese slicers (Cl. 8);
 - lice combs, tongue scrapers (Cl. 10);
 - cooking utensils, electric (Cl. 11);
 - toilet mirrors (Cl. 20);
 - certain goods made of glass, porcelain and earthenware that are classified according to their function or purpose, for example, porcelain for dental prostheses (Cl. 5), spectacle lenses (Cl. 9), glass wool for insulation (Cl. 17), earthenware tiles (Cl. 19), building glass (Cl. 19), glass fibres for textile use (Cl. 22).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 22

Cordes et ficelles; filets; tentes et bâches; auvents en matières textiles ou synthétiques; voiles; sacs pour le transport et le stockage de marchandises en vrac; matières de rembourrage, à l'exception du papier, carton, caoutchouc ou des matières plastiques; matières textiles fibreuses brutes et leurs succédanés.

Note explicative

La classe 22 comprend essentiellement les toiles et autres matériaux de voilerie, les produits de corderie, les matières de rembourrage et les matières textiles fibreuses brutes.

Cette classe comprend notamment :

- les cordes et ficelles en fibres textiles naturelles ou artificielles, en papier ou en matières plastiques;
- les filets de pêche, les hamacs, les échelles de corde;
- les bâches de véhicules;
- certains sacs non classés par ailleurs selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les sacs de lavage de bonneterie, les sacs mortuaires, les sacs postaux;
- les sacs de conditionnement en matières textiles;
- les fibres d'origine animale et les fibres textiles brutes, par exemple : les poils d'animaux, les cocons, la toile de jute, la laine traitée ou brute, la soie brute.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cordages métalliques (cl. 6);
- les cordes pour instruments de musique (cl. 15) et pour raquettes de sport (cl. 28);
- les matières de rembourrage en papier ou en carton (cl. 16), en caoutchouc ou en matières plastiques (cl. 17);
- certains filets et sacs classés selon leur fonction ou leur destination, par exemple : les filets de sauvetage (cl. 9), les filets porte-bagages pour véhicules (cl. 12), les sacs-housses pour vêtements pour le voyage (cl. 18), les filets pour les cheveux (cl. 26), les sacs de golf (cl. 28), les filets (articles de sport) (cl. 28);
- les sacs de conditionnement, non en matières textiles, classés selon le matériau dont ils sont constitués, par exemple : les sacs de conditionnement en papier ou en matières plastiques (cl. 16), en caoutchouc (cl. 17), en cuir (cl. 18);
- les voiles d'habillement (cl. 25).

Class 22

Ropes and string; nets; tents and tarpaulins; awnings of textile or synthetic materials; sails; sacks for the transport and storage of materials in bulk; padding, cushioning and stuffing materials, except of paper, cardboard, rubber or plastics; raw fibrous textile materials and substitutes therefor.

Explanatory Note

Class 22 includes mainly canvas and other materials for making sails, rope, padding, cushioning and stuffing materials and raw fibrous textile materials.

This Class includes, in particular:

- cords and twines made of natural or artificial textile fibres, paper or plastics;
- fishing nets, hammocks, rope ladders;
- vehicle covers, not fitted;
- certain sacks and bags not otherwise classified by function or purpose, for example, bags for washing hosiery, body bags, mail bags;
- packaging bags of textile;
- animal fibres and raw textile fibres, for example, animal hair, cocoons, jute, raw or treated wool, raw silk.

This Class does not include, in particular:

- metal ropes (Cl. 6);
- strings for musical instruments (Cl. 15) and for sports rackets (Cl. 28);
- padding and stuffing materials of paper or cardboard (Cl. 16), rubber or plastics (Cl. 17);
- certain nets and bags that are classified according to their function or purpose, for example, safety nets (Cl. 9), luggage nets for vehicles (Cl. 12), garment bags for travel (Cl. 18), hair nets (Cl. 26), golf bags (Cl. 28), nets for sports (Cl. 28);
- packaging bags, not of textile, which are classified according to the material of which they are made, for example, packaging bags of paper or plastics (Cl. 16), of rubber (Cl. 17), of leather (Cl. 18).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 23

Fils à usage textile.

Note explicative

Class 23

Yarns and threads, for textile use.

Explanatory Note

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 24

Textiles et leurs succédanés; linge de maison; rideaux en matières textiles ou en matières plastiques.

Note explicative

La classe 24 comprend essentiellement les tissus et housses en tissu à usage domestique.

Cette classe comprend notamment :

- le linge de maison, par exemple : les dessus-de-lit, les housses d'oreillers, les serviettes de toilette en matières textiles;
- le linge de lit en papier;
- les sacs de couchage, les draps pour sacs de couchage;
- les moustiquaires.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les couvertures chauffantes, à usage médical (cl. 10) et non à usage médical (cl. 11);
- le linge de table en papier (cl. 16);
- les rideaux de sécurité en amiante (cl. 17), les rideaux de bambou et les rideaux de perles pour la décoration (cl. 20);
- les couvertures de chevaux (cl. 18);
- certains textiles et tissus destinés à un usage spécifique, par exemple : les étoffes pour reliures (cl. 16), les tissus isolants (cl. 17), les géotextiles (cl. 19).

Class 24

Textiles and substitutes for textiles; household linen; curtains of textile or plastic.

Explanatory Note

Class 24 includes mainly fabrics and fabric covers for household use.

This Class includes, in particular:

- household linen, for example, bedspreads, pillow shams, towels of textile;
- bed linen of paper;
- sleeping bags, sleeping bag liners;
- mosquito nets.

This Class does not include, in particular:

- electrically heated blankets, for medical purposes (Cl. 10) and not for medical purposes (Cl. 11);
- table linen of paper (Cl. 16);
- asbestos safety curtains (Cl. 17), bamboo curtains and bead curtains for decoration (Cl. 20);
- horse blankets (Cl. 18);
- certain textiles and fabrics for specific uses, for example, fabrics for bookbinding (Cl. 16), insulating fabrics (Cl. 17), geotextiles (Cl. 19).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 25

Vêtements, chaussures, chapellerie.

Note explicative

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certains vêtements spéciaux et chaussures spéciales (consulter la liste alphabétique des produits).

Class 25

Clothing, footwear, headgear.

Explanatory Note

This Class does not include, in particular:

- certain clothing and footwear for special use (consult the Alphabetical List of Goods).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 26

Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles; décorations pour les cheveux; cheveux postiches.

Note explicative

La classe 26 comprend essentiellement les articles de mercerie et de passementerie, les cheveux naturels ou synthétiques et les décorations pour les cheveux ainsi que les articles destinés à la décoration d'objets divers, non compris dans d'autres classes.

Cette classe comprend notamment :

- les perruques, toupets et barbes postiches;
- les barrettes et bandeaux pour les cheveux;
- les filets pour les cheveux;
- les boucles et fermetures à glissière;
- les breloques autres que pour articles de bijouterie et porte-clés.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certains crochets spéciaux (consulter la liste alphabétique des produits);
- certaines aiguilles spéciales (consulter la liste alphabétique des produits);
- les faux-cils (cl. 3);
- les prothèses capillaires (cl. 10);
- les breloques pour articles de bijouterie, les breloques pour porte-clés (cl. 14);
- les fils à usage textile (cl. 23).

Class 26

Lace and embroidery, ribbons and braid; buttons, hooks and eyes, pins and needles; artificial flowers; hair decorations; false hair.

Explanatory Note

Class 26 includes mainly dressmakers' articles, natural or synthetic hair for wear, and hair adornments, as well as small decorative items intended to adorn a variety of objects, not included in other classes.

This Class includes, in particular:

- wigs, toupees and false beards;
- barrettes and hair bands;
- hair nets;
- buckles and zippers;
- charms, other than for jewellery, key rings or key chains.

This Class does not include, in particular:

- certain special types of hooks (consult the Alphabetical List of Goods);
- certain special types of needles (consult the Alphabetical List of Goods);
- false eyelashes (Cl. 3);
- hair prostheses (Cl. 10);
- jewellery charms, charms for key rings or key chains (Cl. 14);
- yarns and threads for textile use (Cl. 23).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 27

Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Note explicative

La classe 27 comprend essentiellement les produits destinés à recouvrir ou à revêtir, dans un but d'aménagement, les sols ou les murs déjà construits.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les planchers en bois (cl. 19).

Class 27

Carpets, rugs, mats and matting, linoleum and other materials for covering existing floors; wall hangings (non-textile).

Explanatory Note

Class 27 includes mainly products intended to be added as furnishings to previously constructed floors and walls.

This Class does not include, in particular:

- wooden flooring (Cl. 19).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 28

Jeux, jouets; appareils de jeux vidéo; articles de gymnastique et de sport; décorations pour arbres de Noël.

Note explicative

La classe 28 comprend essentiellement les jouets, les appareils de jeux, les équipements de sport, les articles de divertissement et de farces et attrapes ainsi que certains articles pour arbres de Noël.

Cette classe comprend notamment :

- les appareils de divertissement et de jeux, y compris leurs dispositifs de commande;
- les objets de cotillon et les articles de farces et attrapes, par exemple : les masques de carnaval, les chapeaux de cotillon en papier, les confettis, les bombes de table pour fêtes et les papillotes surprise (crackers de Noël);
- le matériel de chasse et de pêche, par exemple : les cannes à pêche, les épuisettes pour la pêche, les leurres, les appeaux pour la chasse;
- les engins pour sports et jeux divers.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les bougies pour arbres de Noël (cl. 4), les lampes électriques pour arbres de Noël (cl. 11), la confiserie et la chocolaterie pour arbres de Noël (cl. 30);
- l'équipement des plongeurs (cl. 9);
- les jouets sexuels et les poupées érotiques (cl. 10);
- les vêtements de gymnastique et de sport (cl. 25);
- certains articles de gymnastique et de sport, par exemple : les casques de protection, les lunettes et protège-dents pour le sport (cl. 9), les armes à feu de sport (cl. 13), les tapis de gymnastique (cl. 27) ainsi que certains équipements de pêche et de chasse, par exemple : les couteaux de chasse, les harpons (cl. 8), les armes à feu de chasse (cl. 13), les filets de pêche (cl. 22), classés selon d'autres fonctions ou destinations.

Class 28

Games, toys and playthings; video game apparatus; gymnastic and sporting articles; decorations for Christmas trees.

Explanatory Note

Class 28 includes mainly toys, apparatus for playing games, sports equipment, amusement and novelty items, as well as certain articles for Christmas trees.

This Class includes, in particular:

- amusement and game apparatus, including controllers therefor;
- novelty toys for playing jokes and for parties, for example, carnival masks, paper party hats, confetti, party poppers and Christmas crackers;
- hunting and fishing tackle, for example, fishing rods, landing nets for anglers, decoys, hunting game calls;
- equipment for various sports and games.

This Class does not include, in particular:

- Christmas tree candles (Cl. 4), electric lights for Christmas trees (Cl. 11), confectionery and chocolate decorations for Christmas trees (Cl. 30);
- diving equipment (Cl. 9);
- sex toys and love dolls (Cl. 10);
- clothing for gymnastics and sports (Cl. 25);
- certain gymnastic and sporting articles, for example, protective helmets, goggles and mouthguards for sports (Cl. 9), sporting firearms (Cl. 13), gymnasium mats (Cl. 27), as well as certain fishing and hunting equipment, for example, hunting knives, harpoons (Cl. 8), hunting firearms (Cl. 13), fishing nets (Cl. 22), that are classified according to other functions or purposes.

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 29

Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; œufs; lait et produits laitiers; huiles et graisses à usage alimentaire.

Note explicative

La classe 29 comprend essentiellement les denrées alimentaires d'origine animale ainsi que les légumes et autres produits horticoles comestibles préparés pour la consommation ou la conservation.

Cette classe comprend notamment :

- les boissons lactées, où le lait prédomine;
- les graines préparées pour l'alimentation humaine, autres qu'en tant qu'assaisonnements ou aromatisants.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certains produits alimentaires d'origine végétale (consulter la liste alphabétique des produits);
- les aliments pour bébés (cl. 5);
- les aliments et substances diététiques à usage médical (cl. 5);
- les compléments alimentaires (cl. 5);
- les graines transformées à utiliser en tant qu'assaisonnements (cl. 30);
- les sauces à salade (cl. 30);
- les œufs à couver (cl. 31);
- les aliments pour animaux (cl. 31);
- les animaux vivants (cl. 31);
- les semences pour plantations (cl. 31).

Class 29

Meat, fish, poultry and game; meat extracts; preserved, frozen, dried and cooked fruits and vegetables; jellies, jams, compotes; eggs; milk and milk products; oils and fats for food.

Explanatory Note

Class 29 includes mainly foodstuffs of animal origin as well as vegetables and other horticultural comestible products which are prepared for consumption or conservation.

This Class includes, in particular:

- milk beverages (milk predominating);
- seeds prepared for human consumption, not being seasonings or flavourings.

This Class does not include, in particular:

- certain foodstuffs of plant origin (consult the Alphabetical List of Goods);
- baby food (Cl. 5);
- dietetic food and substances adapted for medical use (Cl. 5);
- dietary supplements (Cl. 5);
- processed seeds for use as a seasoning (Cl. 30);
- salad dressings (Cl. 30);
- fertilised eggs for hatching (Cl. 31);
- foodstuffs for animals (Cl. 31);
- live animals (Cl. 31);
- seeds for planting (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 30

Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; glaces alimentaires; sucre, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel; moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.

Note explicative

La classe 30 comprend essentiellement les denrées alimentaires d'origine végétale préparées pour la consommation ou la conservation ainsi que les adjuvants destinés à l'amélioration du goût des aliments.

Cette classe comprend notamment :

- les boissons à base de café, de cacao, de chocolat ou de thé;
- les céréales préparées pour l'alimentation humaine (par exemple : flocons d'avoine ou d'autres céréales).

Cette classe ne comprend pas notamment :

- certains produits alimentaires d'origine végétale (consulter la liste alphabétique des produits);
- le sel pour conserver, autre que pour les aliments (cl. 1);
- les infusions médicinales et les aliments et substances diététiques à usage médical (cl. 5);
- les aliments pour bébés (cl. 5);
- les compléments alimentaires (cl. 5);
- la levure à usage pharmaceutique (cl. 5), la levure pour l'alimentation animale (cl. 31);
- les céréales brutes (cl. 31);
- les aliments pour animaux (cl. 31).

Class 30

Coffee, tea, cocoa and artificial coffee; rice; tapioca and sago; flour and preparations made from cereals; bread, pastries and confectionery; edible ices; sugar, honey, treacle; yeast, baking-powder; salt; mustard; vinegar, sauces (condiments); spices; ice (frozen water).

Explanatory Note

Class 30 includes mainly foodstuffs of plant origin prepared for consumption or conservation as well as auxiliaries intended for the improvement of the flavour of food.

This Class includes, in particular:

- beverages with coffee, cocoa, chocolate or tea base;
- cereals prepared for human consumption (for example, oat flakes and those made of other cereals).

This Class does not include, in particular:

- certain foodstuffs of plant origin (consult the Alphabetical List of Goods);
- salt for preserving other than for foodstuffs (Cl. 1);
- medicinal teas and dietetic food and substances adapted for medical use (Cl. 5);
- baby food (Cl. 5);
- dietary supplements (Cl. 5);
- yeast for pharmaceutical purposes (Cl. 5), yeast for animal consumption (Cl. 31);
- raw cereals (Cl. 31);
- foodstuffs for animals (Cl. 31).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 31

Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés; graines et semences brutes et non transformées; fruits et légumes frais, herbes aromatiques fraîches; plantes et fleurs naturelles; bulbes, semis et semences; animaux vivants; produits alimentaires et boissons pour animaux; malt.

Note explicative

La classe 31 comprend essentiellement les produits de la terre et de la mer n'ayant subi aucune préparation pour la consommation, les animaux vivants et les plantes vivantes ainsi que les aliments pour animaux.

Cette classe comprend notamment :

- les céréales non transformées;
- les fruits et légumes frais, également lavés ou cirés;
- les résidus d'origine végétale;
- les algues non transformées;
- les grumes;
- les œufs à couvrir;
- les truffes et champignons frais;
- les litières pour animaux, par exemple : le sable aromatique, le papier sablé pour animaux de compagnie.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cultures de micro-organismes et les sangsues à usage médical (cl. 5);
- les compléments alimentaires et les aliments médicamenteux pour animaux (cl. 5);
- les bois mi-ouvrés (cl. 19);
- les amorces artificielles pour la pêche (cl. 28);
- le riz (cl. 30);
- le tabac (cl. 34).

Class 31

Raw and unprocessed agricultural, aquacultural, horticultural and forestry products; raw and unprocessed grains and seeds; fresh fruits and vegetables, fresh herbs; natural plants and flowers; bulbs, seedlings and seeds for planting; live animals; foodstuffs and beverages for animals; malt.

Explanatory Note

Class 31 includes mainly land and sea products not having been subjected to any form of preparation for consumption, live animals and plants as well as foodstuffs for animals.

This Class includes, in particular:

- unprocessed cereals;
- fresh fruits and vegetables, even after washing or waxing;
- plant residue;
- unprocessed algae;
- unsawn timber;
- fertilised eggs for hatching;
- fresh mushrooms and truffles;
- litter for animals, for example, aromatic sand, sanded paper for pets.

This Class does not include, in particular:

- cultures of micro-organisms and leeches for medical purposes (Cl. 5);
- dietary supplements for animals and medicated animal feed (Cl. 5);
- semi-worked woods (Cl. 19);
- artificial fishing bait (Cl. 28);
- rice (Cl. 30);
- tobacco (Cl. 34).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 32

Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool; boissons à base de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

Note explicative

La classe 32 comprend essentiellement les boissons sans alcool ainsi que les bières.

Cette classe comprend notamment :

- les boissons désalcoolisées.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les boissons à usage médical (cl. 5);
- les boissons lactées, où le lait prédomine (cl. 29);
- les boissons à base de café, de cacao, de chocolat ou de thé (cl. 30).

Class 32

Beers; mineral and aerated waters and other non-alcoholic beverages; fruit beverages and fruit juices; syrups and other preparations for making beverages.

Explanatory Note

Class 32 includes mainly non-alcoholic beverages, as well as beer.

This Class includes, in particular:

- de-alcoholised beverages.

This Class does not include, in particular:

- beverages for medical purposes (Cl. 5);
- milk beverages (milk predominating) (Cl. 29);
- beverages with coffee, cocoa, chocolate or tea base (Cl. 30).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 33

Boissons alcoolisées (à l'exception des bières).

Note explicative

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les potions médicinales (cl. 5);
- les boissons désalcoolisées (cl. 32).

Class 33

Alcoholic beverages (except beers).

Explanatory Note

This Class does not include, in particular:

- medicinal beverages (Cl. 5);
- de-alcoholised beverages (Cl. 32).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 34

Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.

Note explicative

Cette classe comprend notamment :

- les succédanés du tabac (non à usage médical).

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les cigarettes sans tabac, à usage médical (cl. 5).

Class 34

Tobacco; smokers' articles; matches.

Explanatory Note

This Class includes, in particular:

- tobacco substitutes (not for medical purposes).

This Class does not include, in particular:

- cigarettes without tobacco, for medical purposes (Cl. 5).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 35

Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.

Note explicative

La classe 35 comprend essentiellement les services rendus par des personnes ou par des organisations dont le but principal est:

1. l'aide dans l'exploitation ou la direction d'une entreprise commerciale ou
2. l'aide à la direction des affaires ou des fonctions commerciales d'une entreprise industrielle ou commerciale

ainsi que les services des établissements de publicité se chargeant essentiellement de communications au public, de déclarations ou d'annonces par tous les moyens de diffusion et concernant toutes sortes de marchandises ou de services.

Cette classe comprend notamment :

- le regroupement pour le compte de tiers de produits divers (à l'exception de leur transport) permettant aux clients de les voir et de les acheter commodément; ces services peuvent être assurés par des magasins de détail, par des magasins en gros, par l'intermédiaire de distributeurs automatiques, de catalogues de vente par correspondance ou par des moyens électroniques, par exemple, par l'intermédiaire de sites web ou d'émissions de télé-achat;
- les services comportant l'enregistrement, la transcription, la composition, la compilation ou la systématisation de communications écrites et d'enregistrements, de même que la compilation de données mathématiques ou statistiques;
- les services des agences de publicité ainsi que des services tels que la distribution de prospectus, directement ou par la poste, ou la distribution d'échantillons. Cette classe peut se référer à la publicité concernant d'autres services, tels que ceux concernant des emprunts bancaires ou la publicité par radio.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services tels que les évaluations et rapports d'ingénieurs qui ne sont pas en rapport direct avec l'exploitation ou la direction des affaires dans une entreprise commerciale ou industrielle (consulter la liste alphabétique des services).

Class 35

Advertising; business management; business administration; office functions.

Explanatory Note

Class 35 includes mainly services rendered by persons or organizations principally with the object of:

1. help in the working or management of a commercial undertaking, or
2. help in the management of the business affairs or commercial functions of an industrial or commercial enterprise,

as well as services rendered by advertising establishments primarily undertaking communications to the public, declarations or announcements by all means of diffusion and concerning all kinds of goods or services.

This Class includes, in particular:

- the bringing together, for the benefit of others, of a variety of goods (excluding the transport thereof), enabling customers to conveniently view and purchase those goods; such services may be provided by retail stores, wholesale outlets, through vending machines, mail order catalogues or by means of electronic media, for example, through web sites or television shopping programmes;
- services consisting of the registration, transcription, composition, compilation or systematization of written communications and registrations, and also the compilation of mathematical or statistical data;
- services of advertising agencies and services such as the distribution of prospectuses, directly or through the post, or the distribution of samples. This Class may refer to advertising in connection with other services, such as those concerning bank loans or advertising by radio.

This Class does not include, in particular:

- services such as evaluations and reports of engineers which do not directly refer to the working or management of affairs in a commercial or industrial enterprise (consult the Alphabetical List of Services).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 36

Services d'assurance; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.

Note explicative

La classe 36 comprend essentiellement les services rendus dans les affaires financières et monétaires et les services rendus en rapport avec des contrats d'assurances de tous genres.

Cette classe comprend notamment :

- les services en rapport avec les affaires financières ou monétaires, à savoir :
 1. les services de tous les instituts bancaires ou institutions en rapport avec eux, telles qu'agences de change ou services de compensation;
 2. les services d'instituts de crédit autres que les banques, tels qu'associations coopératives de crédit, compagnies financières individuelles, prêteurs, etc.;
 3. les services des "investment trusts", des compagnies "holding";
 4. les services des courtiers en valeurs et en biens;
 5. les services en rapport avec les affaires monétaires, assurés par des agents fiduciaires;
 6. les services rendus en rapport avec l'émission de chèques de voyage et de lettres de crédit;
- le crédit-bail financier;
- les services d'administrateurs d'immeubles, c'est-à-dire les services de location, d'estimation de biens immobiliers ou de bailleurs de fonds;
- les services en rapport avec les assurances, tels que les services rendus par des agents ou courtiers s'occupant d'assurances, les services rendus aux assurés et les services de souscription d'assurances.

Class 36

Insurance; financial affairs; monetary affairs; real estate affairs.

Explanatory Note

Class 36 includes mainly services rendered in financial and monetary affairs and services rendered in relation to insurance contracts of all kinds.

This Class includes, in particular:

- services relating to financial or monetary affairs comprise the following:
 1. services of all the banking establishments, or institutions connected with them such as exchange brokers or clearing services;
 2. services of credit institutions other than banks such as co-operative credit associations, individual financial companies, lenders, etc.;
 3. services of "investment trusts," of holding companies;
 4. services of brokers dealing in shares and property;
 5. services connected with monetary affairs vouched for by trustees;
 6. services rendered in connection with the issue of travellers' cheques and letters of credit;
- hire- or lease-purchase financing;
- services of realty administrators of buildings, i.e., services of letting or valuation, or financing;
- services dealing with insurance such as services rendered by agents or brokers engaged in insurance, services rendered to insured, and insurance underwriting services.

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 37

Construction; réparation; services d'installation.

Note explicative

La classe 37 comprend essentiellement les services rendus par des entrepreneurs ou sous-traitants dans la construction ou la fabrication d'édifices permanents ainsi que les services rendus par des personnes ou des organisations s'occupant de la restauration d'objets dans leur condition première ou de leur préservation sans altérer leurs propriétés physiques ou chimiques.

Cette classe comprend notamment :

- les services se rapportant à la construction des édifices, des routes, des ponts, des barrages ou des lignes de transmission, et aux services des entreprises spécialisées dans le domaine de la construction, telles que celles de peintres, plombiers, d'installateurs de chauffage ou couvreurs;
- les services annexes aux services de construction tels qu'inspections de projets de constructions;
- les services de construction navale;
- les services de location d'outils ou de matériel de construction;
- les services de réparation, à savoir les services qui s'occupent de remettre n'importe quel objet en bon état après usure, dommages, détérioration ou destruction partielle (rétablissement d'un édifice ou d'un autre objet existant devenu imparfait dans sa condition première);
- les divers services de réparation, tels que dans les domaines de l'électricité, du mobilier, des instruments et des outils, etc.;
- les services d'entretien qui visent à maintenir un objet dans sa condition originale sans en changer aucune des propriétés (en ce qui concerne la distinction entre cette classe et la cl. 40, voir note explicative de la cl. 40).

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services d'emmagasinage de marchandises telles que vêtements ou véhicules (cl. 39);
- les services en rapport avec la teinture de tissus ou de vêtements (cl. 40).

Class 37

Building construction; repair; installation services.

Explanatory Note

Class 37 includes mainly services rendered by contractors or subcontractors in the construction or making of permanent buildings, as well as services rendered by persons or organizations engaged in the restoration of objects to their original condition or in their preservation without altering their physical or chemical properties.

This Class includes, in particular:

- services relating to the construction of buildings, roads, bridges, dams or transmission lines and services of undertakings specializing in the field of construction such as those of painters, plumbers, heating installers or roofers;
- services auxiliary to construction services like inspections of construction plans;
- services of shipbuilding;
- services consisting of hiring of tools or building materials;
- repair services, i.e., services which undertake to put any object into good condition after wear, damage, deterioration or partial destruction (restoration of an existing building or another object that has become imperfect and is to be restored to its original condition);
- various repair services such as those in the fields of electricity, furniture, instruments, tools, etc.;
- services of maintenance for preserving an object in its original condition without changing any of its properties (for the difference between this Class and Cl. 40 see the Explanatory Note of Cl. 40).

This Class does not include, in particular:

- services consisting of storage of goods such as clothes or vehicles (Cl. 39);
- services connected with dyeing of cloth or clothes (Cl. 40).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 38

Télécommunications.

Note explicative

La classe 38 comprend essentiellement les services qui permettent à une personne au moins de communiquer avec une autre par un moyen sensoriel. De tels services comprennent ceux qui :

1. permettent à une personne de converser avec une autre,
2. transmettent des messages d'une personne à une autre et
3. placent une personne en communication orale ou visuelle avec une autre (radio et télévision).

Cette classe comprend notamment :

- les services qui consistent essentiellement en la diffusion de programmes de radio ou de télévision.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de publicité par radio (cl. 35);
- les services de marketing téléphonique (télémarketing) (cl. 35).

Class 38

Telecommunications.

Explanatory Note

Class 38 includes mainly services allowing at least one person to communicate with another by a sensory means. Such services include those which:

1. allow one person to talk to another,
2. transmit messages from one person to another, and
3. place a person in oral or visual communication with another (radio and television).

This Class includes, in particular:

- services which consist essentially of the diffusion of radio or television programmes.

This Class does not include, in particular:

- radio advertising services (Cl. 35);
- telephone marketing (telemarketing) services (Cl. 35).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 39

Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages.

Note explicative

La classe 39 comprend essentiellement les services de transport de personnes, d'animaux ou de marchandises d'une place à une autre (par rail, par route, par eau, par air ou par pipeline) et les services nécessairement en relation avec ces transports ainsi que les services en rapport avec l'emménagement de marchandises dans un entrepôt ou dans un autre bâtiment en vue de leur préservation ou gardiennage.

Cette classe comprend notamment :

- les services rendus par des compagnies exploitant des stations, des ponts, des transbordeurs (railroad ferries), etc. utilisés par le transporteur;
- les services en rapport avec la location de véhicules de transport;
- les services en rapport avec le remorquage maritime, le déchargement, le fonctionnement des ports et des quais et le sauvetage de vaisseaux en perdition et de leur cargaison;
- les services en rapport avec l'emballage et l'emballage de marchandises avant l'expédition;
- les services consistant en informations concernant les voyages ou les transports de marchandises par des courtiers et des agences de tourisme, informations relatives aux tarifs, aux horaires et aux modes de transport;
- les services relatifs à l'inspection de véhicules ou de marchandises avant le transport.

Cette classe ne comprend pas notamment :

Class 39

Transport; packaging and storage of goods; travel arrangement.

Explanatory Note

Class 39 includes mainly services for the transport of people, animals or goods from one place to another (by rail, road, water, air or pipeline) and services necessarily connected with such transport, as well as services relating to the storing of goods in a warehouse or other building for their preservation or guarding.

This Class includes, in particular:

- services rendered by companies exploiting stations, bridges, rail-road ferries, etc., used by the transporter;
- services connected with the hiring of transport vehicles;
- services connected with maritime tugs, unloading, the functioning of ports and docks and the salvaging of wrecked ships and their cargoes;
- services connected with the packaging and parcelling of goods before dispatch;
- services consisting of information about journeys or the transport of goods by brokers and tourist agencies, information relating to tariffs, timetables and methods of transport;
- services relating to the inspection of vehicles or goods before transport.

This Class does not include, in particular:

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

- les services relatifs à la publicité des entreprises de transport, tels que la distribution de prospectus ou la publicité par radio (cl. 35);
 - les services en rapport avec l'émission de chèques de voyage ou de lettres de crédit par des courtiers ou des agences de voyages (cl. 36);
 - les services relatifs aux assurances (commerciales, incendie ou vie) durant le transport de personnes ou de marchandises (cl. 36);
 - les services rendus par l'entretien et la réparation de véhicules, ni l'entretien ou la réparation d'objets touchant le transport de personnes ou de marchandises (cl. 37);
 - les services en rapport avec la réservation de chambres d'hôtel par des agences de voyages ou des courtiers (cl. 43).
- services relating to advertising transport undertakings such as the distribution of prospectuses or advertising on the radio (Cl. 35);
 - services relating to the issuing of travellers' cheques or letters of credit by brokers or travel agents (Cl. 36);
 - services relating to insurances (commercial, fire or life) during the transport of persons or goods (Cl. 36);
 - services rendered by the maintenance and repair of vehicles, nor the maintenance or repair of objects connected with the transport of persons or goods (Cl. 37);
 - services relating to reservation of rooms in a hotel by travel agents or brokers (Cl. 43).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 40

Traitement de matériaux.

Note explicative

La classe 40 comprend essentiellement les services, non énumérés dans d'autres classes, rendus dans le cadre du traitement, de la transformation ou de la production mécaniques ou chimiques de substances inorganiques ou organiques ou d'objets, y compris les services de fabrication sur mesure. Pour les besoins du classement, la production ou la fabrication de produits est considérée comme un service uniquement dans le cas où elle est fournie pour le compte d'une tierce personne, à sa demande et selon son cahier des charges. Si la production ou la fabrication n'est pas réalisée dans le cadre d'une commande de produits correspondant aux besoins, aux exigences ou au cahier des charges spécifiques d'un client, elle est alors généralement auxiliaire à l'activité commerciale principale du fabricant ou aux produits commercialisés. Si la substance ou l'objet est commercialisé auprès de tiers par la personne qui l'a traité, transformé ou produit, alors cette activité ne sera généralement pas considérée comme un service.

Cette classe comprend notamment :

- les services en rapport avec la transformation d'un objet ou d'une substance et tout traitement impliquant une modification de leurs propriétés essentielles (par exemple, la teinture d'un vêtement); un service d'entretien, bien qu'il soit normalement compris dans la cl. 37, sera rangé par conséquent en classe 40 s'il implique une telle modification (par exemple, le chromage des pare-chocs d'une automobile);
- les services de traitement de matériaux qui peuvent intervenir en cours de fabrication d'une substance ou d'un objet quelconque autre qu'un édifice; par exemple, les services se référant au découpage, au façonnage, au polissage par abrasion ou au revêtement métallique;
- la fabrication sur mesure de produits à la demande et selon le cahier des charges de tiers (certains offices exigeant toutefois l'indication des produits fabriqués), par exemple la fabrication sur mesure d'automobiles.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de réparation (cl. 37);
- certains services de personnalisation, par exemple la peinture personnalisée d'automobiles (cl. 37).

Class 40

Treatment of materials.

Explanatory Note

Class 40 includes mainly services not included in other classes, rendered by the mechanical or chemical processing, transformation or production of objects or inorganic or organic substances, including custom manufacturing services. For the purposes of classification, the production or manufacturing of goods is considered a service only in cases where it is effected for the account of another person to their order and specification. If the production or manufacturing is not being performed to fulfil an order for goods which meet the customer's particular needs, requirements, or specifications, then it is generally ancillary to the maker's primary commercial activity or goods in trade. If the substance or object is marketed to third parties by the person who processed, transformed or produced it, then this would generally not be considered a service.

This Class includes, in particular:

- services relating to transformation of an object or substance and any process involving a change in its essential properties (for example, dyeing a garment); consequently, a maintenance service, although usually in Cl. 37, is included in Class 40 if it entails such a change (for example, the chroming of motor vehicle bumpers);
- services of material treatment which may be present during the production of any substance or object other than a building; for example, services which involve cutting, shaping, polishing by abrasion or metal coating;
- the custom manufacturing of goods to the order and specification of others (bearing in mind that certain offices require that the goods produced be indicated), for example, custom manufacturing of automobiles.

This Class does not include, in particular:

- repair services (Cl. 37);
- certain customization services, for example, the custom painting of automobiles (Cl. 37).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 41

Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.

Note explicative

La classe 41 couvre essentiellement les services rendus par des personnes ou par des institutions pour développer les facultés mentales de personnes ou d'animaux ainsi que les services destinés à divertir ou à occuper l'attention.

Cette classe comprend notamment :

- les services d'éducation d'individus ou de dressage d'animaux, sous toutes leurs formes;
- les services dont le but essentiel est le divertissement, l'amusement ou la récréation d'individus;
- les services de présentation au public d'œuvres d'art plastique ou de littérature à buts culturels ou éducatifs.

Class 41

Education; providing of training; entertainment; sporting and cultural activities.

Explanatory Note

Class 41 covers mainly services rendered by persons or institutions in the development of the mental faculties of persons or animals, as well as services intended to entertain or to engage the attention.

This Class includes, in particular:

- services consisting of all forms of education of persons or training of animals;
- services having the basic aim of the entertainment, amusement or recreation of people;
- presentation of works of visual art or literature to the public for cultural or educational purposes.

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 42

Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.

Note explicative

La classe 42 comprend essentiellement les services rendus par des personnes, à titre individuel ou collectif, en rapport avec les aspects théoriques ou pratiques de domaines complexes d'activités; de tels services sont rendus par des représentants de professions tels que chimistes, physiciens, ingénieurs, programmeurs, etc.

Cette classe comprend notamment :

- les services d'ingénieurs et de scientifiques en charge d'évaluations, d'estimations, de recherches et de rapports dans les domaines scientifique et technologique (y compris les services de conseils technologiques);
- les services en matière de technologie et d'informatique concernant la sécurisation des données informatiques et des informations personnelles et financières et concernant la détection d'accès non autorisés à des données et à des informations;
- les services de recherche scientifique à buts médicaux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les recherches et évaluations en affaires commerciales (cl. 35);
- les services de traitement de texte et de gestion de fichiers informatiques (cl. 35);
- les évaluations en matière financière et fiscale (cl. 36);
- les services d'extraction minière et pétrolière (cl. 37);
- les services d'installation et de réparation d'ordinateurs (cl. 37);
- les services rendus par des représentants de professions tels que médecins, vétérinaires, psychanalystes (cl. 44);
- les services de traitements médicaux (cl. 44);
- les services rendus par des jardiniers-paysagistes (cl. 44);
- les services juridiques (cl. 45).

Class 42

Scientific and technological services and research and design relating thereto; industrial analysis and research services; design and development of computer hardware and software.

Explanatory Note

Class 42 includes mainly services provided by persons, individually or collectively, in relation to the theoretical and practical aspects of complex fields of activities; such services are provided by members of professions such as chemists, physicists, engineers, computer programmers, etc.

This Class includes, in particular:

- the services of engineers and scientists who undertake evaluations, estimates, research and reports in the scientific and technological fields (including technological consultancy);
- computer and technology services for securing computer data and personal and financial information and for the detection of unauthorized access to data and information;
- scientific research services for medical purposes.

This Class does not include, in particular:

- business research and evaluations (Cl. 35);
- word processing and computer file management services (Cl. 35);
- financial and fiscal evaluations (Cl. 36);
- mining and oil extraction (Cl. 37);
- computer (hardware) installation and repair services (Cl. 37);
- services provided by the members of professions such as medical doctors, veterinary surgeons, psychoanalysts (Cl. 44);
- medical treatment services (Cl. 44);
- garden design (Cl. 44);
- legal services (Cl. 45).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 43

Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.

Note explicative

La classe 43 comprend essentiellement les services rendus par des personnes ou des établissements dont le but est de préparer des aliments ou des boissons pour la consommation ainsi que les services rendus en procurant le logement, le gîte et le couvert par des hôtels, pensions ou autres établissements assurant un hébergement temporaire.

Cette classe comprend notamment :

- les services de réservation de logements pour voyageurs, rendus notamment par des agences de voyage ou des courtiers;
- les pensions pour animaux.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de location de biens immobiliers tels que maisons, appartements, etc., destinés à un usage permanent (cl. 36);
- les services d'organisation de voyages rendus par des agences de tourisme (cl. 39);
- les services de conservation d'aliments et de boissons (cl. 40);
- les services de discothèques (cl. 41);
- les pensionnats (cl. 41);
- les maisons de repos et de convalescence (cl. 44).

Class 43

Services for providing food and drink; temporary accommodation.

Explanatory Note

Class 43 includes mainly services provided by persons or establishments whose aim is to prepare food and drink for consumption and services provided to obtain bed and board in hotels, boarding houses or other establishments providing temporary accommodation.

This Class includes, in particular:

- reservation services for travellers' accommodation, particularly through travel agencies or brokers;
- boarding for animals.

This Class does not include, in particular:

- rental services for real estate such as houses, flats, etc., for permanent use (Cl. 36);
- arranging travel by tourist agencies (Cl. 39);
- preservation services for food and drink (Cl. 40);
- discotheque services (Cl. 41);
- boarding schools (Cl. 41);
- rest and convalescent homes (Cl. 44).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 44

Services médicaux; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.

Note explicative

La classe 44 comprend essentiellement les soins médicaux, d'hygiène corporelle et de beauté donnés par des personnes ou des établissements à des êtres humains et des animaux; elle comprend également les services se rapportant aux domaines de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture.

Cette classe comprend notamment :

- les services d'analyses médicales se rapportant au traitement d'individus (tels que des examens radiographiques et prises de sang);
- les services d'insémination artificielle;
- les consultations en matière de pharmacie;
- l'élevage d'animaux;
- les services en rapport avec la culture des plantes tels que le jardinage;
- les services en rapport avec l'art floral tels que la composition florale ainsi que les services rendus par des jardiniers-paysagistes.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services de destruction des animaux nuisibles (autres que dans l'agriculture, l'aquaculture, l'horticulture et la sylviculture) (cl. 37);
- les services d'installation et de réparation de dispositifs d'irrigation (cl. 37);
- les services de transport en ambulance (cl. 39);
- les services d'abattage d'animaux et de taxidermie (cl. 40);
- les services d'abattage et de débitage du bois (cl. 40);
- les services de dressage d'animaux (cl. 41);
- les services rendus par des clubs de culture physique (cl. 41);
- les services de recherche scientifique à buts médicaux (cl. 42);
- les pensions pour animaux (cl. 43);
- les maisons de retraite pour personnes âgées (cl. 43).

Class 44

Medical services; veterinary services; hygienic and beauty care for human beings or animals; agriculture, horticulture and forestry services.

Explanatory Note

Class 44 includes mainly medical care, hygienic and beauty care given by persons or establishments to human beings and animals; it also includes services relating to the fields of agriculture, horticulture and forestry.

This Class includes, in particular:

- medical analysis services relating to the treatment of persons (such as x-ray examinations and taking of blood samples);
- artificial insemination services;
- pharmacy advice;
- animal breeding;
- services relating to the growing of plants such as gardening;
- services relating to floral art such as floral compositions as well as garden design.

This Class does not include, in particular:

- vermin exterminating (other than for agriculture, aquaculture, horticulture and forestry) (Cl. 37);
- installation and repair services for irrigation systems (Cl. 37);
- ambulance transport (Cl. 39);
- animal slaughtering services and taxidermy (Cl. 40);
- timber felling and processing (Cl. 40);
- animal training services (Cl. 41);
- health clubs for physical exercise (Cl. 41);
- scientific research services for medical purposes (Cl. 42);
- boarding for animals (Cl. 43);
- retirement homes (Cl. 43).

CLASSIFICATION DE NICE - 11^e édition, version 2018

Liste des classes avec notes explicatives

Classe 45

Services juridiques; services de sécurité pour la protection physique des biens matériels et des individus; services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus.

Note explicative

Cette classe comprend notamment :

- les services rendus par des juristes, assistants juridiques et avocats-conseils, à des individus, des groupes d'individus, des organisations ou des entreprises;
- les services d'enquêtes et de surveillance relatifs à la sécurité physique des personnes et à la sécurité des biens matériels;
- les services rendus à des personnes en rapport avec des événements sociaux tels que services d'accompagnement en société, agences matrimoniales, services funéraires.

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les services professionnels donnant une aide directe dans les opérations ou fonctions d'une entreprise commerciale (cl. 35);
- les services en rapport avec les affaires financières ou monétaires et les services en rapport avec les assurances (cl. 36);
- les services d'accompagnement de voyageurs (cl. 39);
- les services de transport sécurisé (cl. 39);
- les services d'éducation d'individus, sous toutes leurs formes (cl. 41);
- les prestations de chanteurs ou de danseurs (cl. 41);
- les services de programmation informatique concernant la protection de logiciels (cl. 42);
- les services de chiffrement de données et de conseillers en matière de sécurité informatique et internet (cl. 42);
- les services rendus par des tiers qui assurent des soins médicaux, d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou animaux (cl. 44);
- certains services de location (consulter la liste alphabétique des services et la remarque générale b) relative au classement des services).

Class 45

Legal services; security services for the physical protection of tangible property and individuals; personal and social services rendered by others to meet the needs of individuals.

Explanatory Note

This Class includes, in particular:

- services rendered by lawyers, legal assistants, and personal advocates, to individuals, groups of individuals, organizations and enterprises;
- investigation and surveillance services relating to the physical safety of persons and security of tangible property;
- services provided to individuals in relation with social events, such as social escort services, matrimonial agencies, funeral services.

This Class does not include, in particular:

- professional services giving direct aid in the operations or functions of a commercial undertaking (Cl. 35);
- services relating to financial or monetary affairs and services dealing with insurance (Cl. 36);
- escorting of travellers (Cl. 39);
- security transport (Cl. 39);
- services consisting of all forms of education of persons (Cl. 41);
- performances of singers or dancers (Cl. 41);
- computer programming services for the protection of software (Cl. 42);
- computer and internet security consultancy and data encryption services (Cl. 42);
- services provided by others to give medical, hygienic or beauty care for human beings or animals (Cl. 44);
- certain rental services (consult the Alphabetical List of Services and General Remark (b) relating to the classification of services).